

Démocratie locale

REF : DDLPV2014004

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Soumia ZAHIR

**OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations - plan
d'actions pour une politique de promotion des droits des femmes.**

EXPOSE :

Le Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations

- **Le Plan local de PLCD**

Avec 18 critères de discrimination prohibés (âge, santé, sexe, situation de famille, origine...), nous sommes tous potentiellement concernés par les discriminations. Elles constituent une rupture du droit à l'égalité de traitement, et nuisent gravement au vivre-ensemble.

Par **délibération du conseil municipal du 26 mars 2009**, la commune s'est inscrite dans une démarche d'engagement de prévention et de lutte contre les discriminations.

A cet effet, un Plan Local de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations est mis en œuvre dont une partie est financée par l'Acse¹ et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Ce Plan local est composé de deux parties :

- un volet territorial et partenarial
- un volet concernant le fonctionnement interne de la Mairie.

Ces deux volets nécessitent la mise en œuvre de diagnostics et la construction de plans d'actions transversaux.

La discrimination n'est pas toujours un acte facilement identifiable ; elle peut être indirecte, inconsciente ; elle peut être le résultat d'un ensemble d'actes ou de procédures en apparence neutres.

Il s'agit donc de faire un travail en profondeur sur les processus, et de prendre en compte les questions d'égalité de traitement dans tous les domaines d'action de notre collectivité et de ses partenaires sur le territoire.

- **Le volet territorial du Plan local de PLCD :**

¹ **L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances**

Les actions du Plan local de PLCD, volet territorial, découlent du « Diagnostic relatif aux discriminations et à la promotion de l'égalité en direction des habitants de la commune d'Aubervilliers » qui a été réalisé par le cabinet GESTE en juin 2011 avec le soutien de l'Acse.

Les grandes orientations d'action du plan 2011-2014 ont été validées lors du comité de pilotage du diagnostic le 3 mai 2011.

➤ Les objectifs du plan sont:

- **Objectif principal : la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité, pour que l'égalité de traitement soit intégrée dans les pratiques professionnelles**

- **Deuxième objectif : l'accès au droit pour les victimes de discrimination**

L'ensemble des critères de discrimination (genre, origine, état de santé, orientation sexuelle...) sont pris en compte dans le plan.

Un comité de pilotage annuel, co-présidé par le Maire d'Aubervilliers et la Conseillère municipale en charge de la lutte contre les discriminations, permet d'évaluer les actions de l'année précédente et de valider les orientations pour l'année à venir. Tout acteur local souhaitant s'engager dans la démarche formalisée par le Plan local peut rejoindre le Comité de pilotage et mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité.

Le Plan local de PLCD permet une coordination entre les acteurs et la mise à disposition d'outils et d'expertise.

➤ Un plan d'action a été décliné année par année :

- Actions transversales 2011-2013 : accès au droit pour les victimes et communication grand public; coordination avec le Plan de PLCD dans l'emploi de Plaine Commune

- Priorités 2011 : accueil des usagers en mairie; animation jeunesse

- Priorités 2012 : éducation

- Priorités 2013 : santé, logement

- Priorités 2014 : logement, accueil des usagers

- **Le volet interne du Plan local de PLCD :**

Le volet interne du plan prend la forme d'une démarche intégrée de prévention des discriminations dans le fonctionnement de la collectivité (ressources humaines, management, achats, relations aux usagers, communication).

Les objectifs de cette démarche sont :

- Assurer l'égalité de traitement et la transparence, notamment dans les ressources humaines

- Protéger les agents et les salariés des discriminations, fidéliser les agents

- Sécuriser la collectivité contre le risque juridique

- Renforcer les valeurs d'égalité et d'équité, liées au service public

- Respecter un impératif d'exemplarité de la mairie, qui lui donnera la légitimité de promouvoir le volet territorial du plan de PLCD auprès de ses partenaires

➤ L'évaluation de la démarche prendra la forme d'une candidature au Label diversité.

Le cahier des charges du Label diversité est bâti autour du cadre législatif de non-discrimination. Propriété de l'État, le Label diversité est destiné à reconnaître les pratiques vertueuses adoptées en matière de ressources humaines, de communication et de relation aux fournisseurs. Un audit tous les 2

ans, organisé par l'AFNOR², permettra une évaluation indépendante du volet interne comme démarche d'amélioration continue et pérenne, et de le valoriser.

➤ La mise en œuvre du volet interne:

Un diagnostic des risques de discrimination dans les ressources humaines a été réalisé en 2012 par le cabinet ALTIDEM. Le prestataire a réalisé un état des lieux, visant à observer les potentiels risques de discrimination dans le fonctionnement interne, notamment les ressources humaines, et à déterminer les procédures et pratiques à améliorer.

La deuxième phase consiste en un plan d'action et de formation, mis en œuvre selon les résultats du diagnostic.

Pour l'année 2014 parmi les actions phares seront mis en place

- de nouveaux outils visant à renforcer les garanties d'égalité de traitement dans le recrutement ;
- un plan de communication et de sensibilisation interne
- un plan de formation en direction des agents des ressources humaines et des agents en situation d'encadrement
- la mise en place d'un dispositif de prise en compte des réclamations pour discrimination provenant des agents et des candidats au recrutement.

Plan d'action pour une politique de promotion des droits des femmes

L'état des lieux sur les droits des femmes effectué en 2011 a permis de faire un panorama complet des actions et structures existantes autour de la thématique des droits des femmes à Aubervilliers. Des besoins exprimés à la fois par les habitant-e-s et les professionnel-les ont également émergés dans différents domaines qui ont conduit à la mise en place d'un plan d'action pour la promotion des droits des femmes.

• Ce plan d'action s'articule autour de sept objectifs

- **Prévenir et lutter contre les violences** envers les femmes et les jeunes filles et favoriser leur accès aux droits
- **Promouvoir et garantir l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail** (lutter contre les inégalités, favoriser l'accès au droit du travail et l'insertion professionnelle des femmes notamment migrantes...)
- Prendre en compte et répondre aux **besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles en matière de santé**
- Promouvoir, garantir et transmettre **l'égalité entre garçons et filles par l'éducation**
- Promouvoir **l'égalité femmes hommes dans la sphère domestique et la parentalité**
- Favoriser **l'égalité femmes hommes dans la sphère publique** et répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière d'insertion sociale
- **Mieux connaître et faire connaître les droits des femmes** et promouvoir l'égalité femmes hommes

• Pour remplir ces objectifs, trois modalités d'action principales sont mobilisées

- **L'approche intégrée.** Les inégalités entre femmes et hommes étant ancrées dans les pratiques et les mentalités, **toute politique, pour être égalitaire, doit intégrer l'approche de genre.** Il s'agit donc de faire en sorte, souvent par le biais de formations et/ou de réflexion sur les pratiques et les projets, que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte par tous les partenaires qu'ils soient municipaux ou associatifs.
- **L'approche spécifique.** Des actions spécifiques en faveur de l'égalité ou du public « femmes » sont parfois nécessaires pour répondre aux inégalités et besoins identifiés (insertion professionnelle

² Association Française de Normalisation

des femmes primo arrivantes, ateliers permettant l'accès à la culture et aux loisirs, permanence d'échange pour les jeunes filles...)

- **La sensibilisation des publics à l'égalité femmes hommes et à leurs droits.** Il s'agit autant de sensibiliser le grand public aux questions d'égalité par le biais de grands événements, que d'organiser des sessions d'informations aux droits pour des publics spécifiques.

- **Pilotage du plan d'action**

Un comité de pilotage annuel ou biennuel co-présidé par le Maire et la Conseillère municipale en charge des droits des femmes permet de faire un point d'étape et de valider les orientations.

La délégation Droits des femmes et lutte contre les discriminations impulse et coordonne cette politique grâce à une approche en réseau. Elle développe une démarche transversale et éminemment partenariale. La mission droits des femmes et lutte contre les discriminations est également une mission ressource qui répond à des sollicitations extérieures de plus en plus nombreuses (éducation nationale, maison de jeunes, démocratie locale, associations...) afin d'accompagner les acteurs dans leurs projets.

Cofinancements

En 2010, 2011, 2012, 2013, l'Acse cofinance le Plan local de Prévention et Lutte Contre les discriminations à hauteur de 10 000€ par an. Nous proposons en 2014 de solliciter à nouveau une subvention de 10 000€ à l'Acse.

La Région a également participé au Plan local de PLCD ainsi qu'aux actions visant à prévenir les discriminations en raison du sexe incluses dans le Plan d'action droits des femmes, à hauteur de 20 000€ en 2010, 5 000€ en 2011, 15 000€ en 2012, 20 000€ en 2013. Nous proposons en 2014 de solliciter une subvention de 7 000€ à la Région.

Le contrat urbain de cohésion sociale cofinance les actions en direction du grand public.

La mairie participe au cofinancement des plans via les ressources humaines affectées au plan et la communication, et participera également, pour le volet interne du Plan de prévention et lutte contre les discriminations au financement des actions de formation interne.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville**

Démocratie locale

REF : DDLPV2014004

Signataire : MP

**OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations - plan d'actions
pour une politique de promotion des droits des femmes.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les lois n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 et n° 2008-496 du 27 mai 2008, prohibant la discrimination sous ses différentes formes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2009, validant l'engagement de la Commune dans un Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations,

Considérant que le «Diagnostic relatif aux discriminations et à la promotion de l'égalité en direction des habitants de la commune d'Aubervilliers» réalisé en juin 2011 et le « Diagnostic des risques de discriminations dans les ressources humaines » réalisé en mars 2012 confirment la nécessité d'agir contre les discriminations produites régulièrement sur le territoire, avec ou même sans intention, et la nécessité de prévenir tout risque de discrimination dans la fonction d'employeur de la collectivité,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévenir les discriminations dans les pratiques professionnelles et de favoriser l'accès au droit pour les victimes de discrimination,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations comprenant d'une part une démarche intégrée dans le fonctionnement de la mairie (volet interne) et d'autre part une démarche partagée sur le territoire de la commune (volet territorial),

Considérant que l'état des lieux pour une politique de promotion des droits des femmes à Aubervilliers réalisé en juin 2011 confirme la nécessité d'agir pour l'égalité femmes hommes et les droits des femmes par la mise en œuvre d'une double approche (approche intégrée et approche spécifique) ainsi que par la sensibilisation des publics sur l'égalité et des femmes sur leurs droits,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan de promotion des droits des femmes.

A l'unanimité.

DELIBERE :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSE) une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du volet territorial du Plan local de prévention et lutte contre les discriminations et à percevoir la subvention.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 7 000€ pour le Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations et le Plan d'action droits des femmes et à percevoir la subvention.

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

La recette est imputée à la ligne budgétaire : 004 7472 020.

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM